

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3055

13 décembre 2011

SOMMAIRE

Alpina Real Estate Company II SCA	146631	TIAA Lux 5 S.à r.l.	146606
Antemeta Luxembourg	146622	Ticketac Intl	146606
Barnes & Fitch S.à r.l.	146615	Ticketac Intl	146607
Bronwyn Estates S.à r.l.	146621	Timberland Spain S.à r.l.	146596
Build Finance S.à r.l.	146597	Touristfinanz SA	146613
Bussy S.A.	146637	Tranelux International S.à r.l.	146614
Caprodis S.à r.l.	146594	Transport & Logistic Investment S.à r.l.	146614
Fauchon Trading S.A.	146623	Trident Corporate Services (Luxembourg)	146614
Field Point I-A RE 1	146624	Trident Trust Company (Luxembourg) .	146621
Fonsicar S.A. SICAR	146634	Trosberg International S.A.	146621
Gate Gourmet Holding I S.à r.l.	146629	TSL Distribution	146615
Global Assurance S.A.	146598	Turner International, Ltd	146622
ITT Industries Holdings S.à r.l.	146640	Tyco International Group S.A.	146622
ITT Industries S.à r.l.	146640	Tyson International Holdings Sàrl	146622
Karal S.A.	146606	Tyson International Holdings Sàrl	146623
Kiss International SA	146598	UKIG FinCo S.à r.l.	146623
Lux Nordic Wealth Management S.A. ..	146630	UKIG HoldCo S.à r.l.	146624
Margutta Lux S.à r.l.	146607	UTI Investment Luxembourg S.à r.l.	146624
NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A.	146630	Uvita S.A., SPF	146624
Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l.	146625	Uvita S.A., SPF	146625
Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR	146635	Uvita S.A., SPF	146629
Provimentum III S.A.	146607	Venture Capital Technology Organisation Holding AG	146630
SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l.	146608	Venusfin	146634
Syntec S.à r.l.	146597	Via Media Production	146629
Tata Consultancy Services Luxembourg S.A.	146597	Vion Luxembourg S.à r.l.	146629
Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.	146597	Visulux S.à r.l.	146614
Tawban S.à r.l.	146598	Wine & Spirit Investment S.A.	146634
The Green Link Holding S.A.	146598	Xylem Holdings S.à.r.l.	146640
Thes Europe S.A.	146606	Xylem Industries S.à.r.l.	146640
		Zenit International S.A.	146615

Caprodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4407 Belvaux, 20, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 164.458.

STATUTS

L'an deux mille onze, le deux novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "caspART S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4239 Esch-sur-Alzette, 18, place Norbert Metz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.412, ici dûment représentée par

- Monsieur Roland ASSELBORN, opérateur prépresse (lithographe-offset), demeurant à, L-4407 Belvaux, 20, rue Sigefroi, agissant en sa qualité de gérant technique, et

- Monsieur Marco BIDAINE, architecte, demeurant à L-4460 Soleuvre, 249, rue de la Gare, agissant en sa qualité de gérant administratif.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté le statut comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a comme objet principal l'achat, la vente et la préparation de produits alimentaires ainsi que de boissons non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales et afférentes.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou l'extension.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objectif ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "CAPRODIS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Sanem (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existante de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint suivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconforte de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayant-droit ou héritiers ne pourront pour quel motif que se soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir les droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, et nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les articles de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui ce atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "caspART S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont élevés à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social de la société est établi à L-4407 Belvaux, 20, rue Sigefroi.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants:
 - Monsieur Roland ASSELBORN, opérateur prépresse (lithographe-offset), demeurant à, L-4407 Belvaux, 20, rue Sigefroi, gérant technique, et
 - Monsieur Marco BIDAINE, architecte, demeurant à L-4460 Soleuvre, 249, rue de la Gare, gérant administratif.
3. La société sera engagée par la seule signature de Monsieur Roland ASSELBORN pour tout paiement portant sur un montant inférieur ou égal à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) ou son équivalent dans une autre devise.
4. La durée des mandats des gérants est indéterminée.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. ASSELBORN, M. BIDAINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. LAC/2011/49061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151771/127.

(110177168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Timberland Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.189.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 13 octobre 2011

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1. de prendre acte et d'accepter la démission de:

- Madame Carrie W. Teffner, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 septembre 2011;
- Monsieur Gregory M. Saltzberg, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 14 octobre 2011;
- Monsieur Jeffrey B. Swartz, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 13 septembre 2011;

2. de nommer:

- Monsieur Karl Heinz Salzburger, né le 13 mars 1957 à Bolzano, Italie, demeurant professionnellement à Via Senago 42, CH-6912 Pazzallo, Lugano, Suisse, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 13 octobre 2011;

- Monsieur Scott A. Roe, né le 16 novembre 1964 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Via Senago 42, CH-6912 Pazzallo, Lugano, Suisse, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 13 octobre 2011; et

- Monsieur Patrick J.P. Willems, né le 4 novembre 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à VF Europe S.P.R.L./BVBA. International, Cesar Van Kerchovenstraat 110, B-2880 Bornem, Belgique, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 13 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérald Origer

Le Mandataire

Référence de publication: 2011154187/27.

(110179461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Build Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.129.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011

Build Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011151577/16.

(110176192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Syntec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6190 Gonderange, 13, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.824.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011151485/15.

(110176039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011151486/12.

(110175639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Tata Consultancy Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 112.110.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151494/10.

(110176048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Tawban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 1, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 152.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011151495/12.

(110176020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

The Green Link Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151500/10.

(110175923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Kiss International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 53.167.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 08 novembre 2011, Monsieur Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement des sociétés KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Madame Marie BOURLOND, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront avec celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 8 NOV. 2011.

Pour: KISS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011151982/22.

(110176978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Global Assurance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.209.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "GLOBAL ASSURANCE S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe, incorporated by a notarial deed on 20 August 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 607 of 23 November, 1996. The articles of association have been amended by notarial deed on 11 June 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1185 on 18 December 2001.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair,

who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing in Gosseldange.

The meeting elected as scrutineer Ms Natacha HAINAUX, accountant, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Constataion that the company has only one shareholder and complete restate of the articles of associations in order to put them in accordance with the modifying dispositions of the law of August 25th, 2006, introducing, amongst other things, the public limited company with one sole shareholder.

2. Approval of the resignations of Mr Hans Nelén, Ms Veronica Binett and Mr Truls Heslien from their mandates as directors of the Company, with discharge;

3. Appointment of Mr Mattias Forsenberg, company director, born in Brännkyrka (Sweden), on 31 January, 1977, residing in 10th Avenue, 34221 Palmetto, USA, as sole director and fixing of his term of office;

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to record that the company has only one shareholder.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article association of the company in order to have the articles of a Société Anonyme Unipersonnelle in accordance with the law of 10 August 1915 modified by the law of August 25th, 2006.

The articles of association will henceforth have the following wording:

“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "GLOBAL ASSURANCE S.A.”

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the brokerage of insurances.

The Company’s object is likewise, as well in Luxembourg as abroad, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (100,000.- EUR) represented by FOUR THOUSAND (4,000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order and/or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title IV. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation.

Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Third resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of:

- Ms Veronica Binett
- Mr Truls Heslien as directors of the company and

- Mr Hans Nelén as director and managing director of the company,
and decides to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint as sole director of the company:

Mr Mattias Forsenberg, company director, born in Brännkyrka (Sweden) on 31 January, 1977, residing in 10th Avenue, 34221 Palmetto, USA,

his term of office expiring at the General Meeting of the year 2016.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (EUR 1,300).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing party, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL ASSURANCE S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe, constituée par acte notarié du 20 août 1996,

publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 23 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 11 juin 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1185 du 18 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F) qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Natacha HAINAUX, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation que la société n'a plus qu'un seul actionnaire et refonte totale des statuts de la société dans le but de les rendre conformes aux dispositions légales et notamment à la loi du 25 août 2006, introduisant entre autre la Société Anonyme Unipersonnelle.

2. Approbation de la démission de Mr Hans Nelén, Mme Veronica Binett et Mr Truls Heslien en leur qualité d'administrateurs de la société avec décharge.

3. Nomination de Mr Mattias Forsenberg, administrateur de sociétés, né à Brännkyrka (Suède) le 31 janvier 1977, demeurant à 10th Avenue, 34221 Palmetto, USA, et fixation du terme de son mandat.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle et les rendre conforme à la loi de 10 août 1915 modifiée par la loi du 25 août 2006.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «GLOBAL ASSURANCE S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le courtage en assurances.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Title II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) représenté par QUATRE MILLE (4.000) actions d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Title III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Madame Veronica Binett
- Monsieur Truls Heslien

en leur qualité d'administrateurs de la société, et

- Monsieur Hans Nelén en sa qualité d'administrateur

et administrateur délégué de la société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'Administrateur unique de la société:

Monsieur Mattias Forsenberg, administrateur de société, né à Brännkyrka (Suède) le 31 janvier 1977, demeurant à 10th Avenue, 34221 Palmetto, USA, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et à la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, N. HAINAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45131. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149260/386.

(110173821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Thes Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 112.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
THES EUROPE S.A.

Référence de publication: 2011151501/11.

(110175842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

TIAA Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.654.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.160.

En date du 17 décembre 2010, l'adresse de Paul Wilson, Gérant, a changé et se trouve désormais au 20, Balderton Street, 8th Floor, W1K 6TL Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151502/12.

(110176185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Karal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 106.897.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 octobre 2011 à 15 heures au siège social.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Antonio Porsia, Entrepreneur, résidant Via Poli 53, Rome, Italie, Administrateur "A";
- Monsieur Rolando Zorzi, Entrepreneur, résidant Via Gioberti 54, Rome, Italie, Administrateur "A";
- Monsieur Roberto De Luca, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur "B";
- Madame Valérie Wesquy, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement 3 rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, Administrateur "B"

Commissaire aux Comptes

SER.COM Sàr.l, société ayant son siège social 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, Résidence d'Orange. L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152860/23.

(110177767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Ticketac Intl, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 115.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L110027144.04

Date: 14102/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151503/13.

(110176062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Ticketac Intl, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L110032439.04

Date: 23/02/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151504/13.

(110176067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Provimentum III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 octobre 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 octobre 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité VERIDICE Sarl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154843 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

PROVIMENTUM III S.A.

Référence de publication: 2011153278/28.

(110178007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Margutta Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.231.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 9 novembre 2011

Résolution:

Le mandat des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2014 comme suit:

Conseil de Gérance:

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vice-président;
- Monsieur Emmanuel Briganti, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant

Commissaire aux Comptes:

- Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2011153218/25.

(110178640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.318.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Laura Privatstiftung, eine österreichische Privatstiftung, mit Sitz in Maria-Theresien-Straße 31, A-6020 Innsbruck, eingetragen im Firmenbuch des Landesgerichts Innsbruck/Österreich unter der Nummer FN 287704 w, hier vertreten durch Martin H. Staratschek, geschäftsansässig in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 21. Oktober 2011 ausgestellt wurde.

2) SIGNA CENSI Beteiligung GmbH, eine österreichische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Freyung 3, A-1010 Wien, eingetragen im Firmenbuch des Handelsgerichts Wien/Österreich unter der Nummer FN 360689 a, hier vertreten durch Martin H. Staratschek, geschäftsansässig in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 21. Oktober 2011 ausgestellt wurde.

Die besagten Vollmachten, die von dem Bevollmächtigten der erschienen Parteien und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Diese erscheinenden Parteien, wie oben erklärt vertreten, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") (die „Satzung“) wie folgt zu erstellen:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die "Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische

Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundsätzlicbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Stammkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Stammkapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstandes.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der Alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstandes.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines Alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des Alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstandes.

11.1 Der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstandes.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstandes werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstandes einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstandes werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einbe-

rufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstandes angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstandes wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedweden Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstandes ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Stammkapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstigen Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch (a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über eine Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15 Aufsicht der Gesellschaft

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, -ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft - in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Stammkapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträgen an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafters auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können die Gesellschafter/der Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interim dividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahres, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

146613

Zeichnung - Zahlung

Die Komparenten erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
Laura Privatstiftung, vorgenannt,	6.250 Anteile
SIGNA CENSI Beteiligung GmbH, vorgenannt,	6.250 Anteile

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch die Komparenten voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2011 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben die vorstehend genannten Personen, die das gesamte gezeichnete Kapital vertreten und die an die Versammlung delegierten Befugnisse ausüben, folgende Beschlüsse verabschiedet:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Daniel Kranz, Geschäftsführer, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Martin Staratschek, Geschäftsführer, geboren am 16. Oktober 1976 in Weiden i.d. Opf., Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5 Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

Erklärung

WORÜBER Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Dokuments an den Komparenten hat dieser mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. H. Staratschek - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2011. Relation:LAC/2011/4697. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den einunddreißigsten Oktober zweitausendelf.

Référence de publication: 2011149485/297.

(110173323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Touristfinanz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.052.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur et président Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 02 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011151505/13.

(110176340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Visulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 152.132.

*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28/10/2011**Première Résolution:*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal LAROSE de son poste de gérant à compter de ce jour, et décide de nommer en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée Monsieur Fabrice CANCIAN demeurant 48 rue des Américains F-57440 ALGRANGE.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Fait à Esch sur Alzette, le 28/10/2011.

Pascal LAROSE / Thierry PEROUX / Fabrice CANCIAN.

Référence de publication: 2011151530/14.

(110176040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Tranelux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 56.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151506/10.

(110176097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Transport & Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011151507/10.

(110175652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Trident Corporate Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.334.

Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2011

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 1^{er} septembre 2011 constate:

La nomination en qualité de gérant pour une durée indéterminée de Monsieur Bastiaan SCHREUDERS né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays-Bas) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, Luxembourg.

La nomination en qualité de gérante pour une durée indéterminée de Madame Noeleen GOES-FARRELL née le 28 décembre 1966 à Dublin (Irlande) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, Luxembourg.

Ces décisions prennent effet à la date du 1^{er} septembre 2011.

Certifié conforme

Référence de publication: 2011151508/15.

(110175694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Zenit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.273.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2011*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur BOTTAN Davide, Monsieur HEITZ Jean-Marc, Monsieur BOTTAN Lorenzo, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur VOLTA Massimiliano sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur MARIANI Daniele ne se représente plus aux suffrages.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

ZENIT INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011152271/19.

(110177044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

TSL Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 115.302.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151511/9.

(110175968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Barnes & Fitch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.378.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Stéphane BÉNICHOU, company manager, born in Ris-Orangis (France), on August 2, 1973, residing in F-75016 Paris, 93, rue de Passy,

here represented by Mrs. Danielle BUCHE, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Barnes & Fitch S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company.

They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from August 1st of each year to the July 31st of the following year.

Art. 15. Each year, as of the 31st day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of July 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the five hundred (500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Stéphane BÉNICHOU, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, Class A manager;

- Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, Class A manager; and

- Mr. Stéphane BÉNICHOU, company manager, born in Ris-Orangis (France), on August 2, 1973, residing in F-75016 Paris, 93, rue de Passy, Class B manager.

3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any Class A manager together with any Class B manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane BÉNICHOU, gérant de société, né à Ris-Orangis (France), le 2 août 1973, demeurant à F-75016 Paris, 93, rue de Passy,

ici représenté par Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Barnes & Fitch S.à r.l.», (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une

telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société.

Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,

- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du 1^{er} août de chaque année au 31 juillet d'année suivante.

Art. 15. Chaque année, au 31^{ème} jour de juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 juillet 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Stéphane BÉNICHOU, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, gérant de Classe A;
 - Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, gérant de Classe A; et
 - Monsieur Stéphane BÉNICHOU, gérant de société, né à Ris-Orangis (France), le 2 août 1973, demeurant à F-75016 Paris, 93, rue de Passy, gérant de Classe B.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. LAC/2011/48171. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149726/301.

(110174835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Bronwyn Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.370.

Extract of the resolutions of the sole shareholder taken on august 25th 2011

- Colin S. RAY resigned from his mandate as Category A Manager, with effect on August 25th, 2011.

- Appointment of Mrs. Kaori YAMAZAKI, born on January 5th, 1967, in Saitama (Japan) residing at 5-3-12-107 Sendagi, Bunkyo-ku, Tokyo, Japan 113-0022, as Class A manager in replacement of the resigning Class A manager, with power to bind the company jointly with any Class B manager, with immediate effect. The duration of her mandate is unlimited.

Certified true

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 août 2011

- Mr Colin S. RAY a démissionné de son mandat de gérant de Catégorie A avec effet au 25 août 2011.

- Madame Kaori YAMAZAKI, née le 5 janvier 1967 à Saitama (Japon) résidant au 5-3-12-107 Sendagi, Bunkyo-ku, Tokyo, Japan 113-0022 est nommée en tant que gérant de Catégorie A, avec effet immédiat. Son mandat aura une durée illimitée.

Certifié conforme

Bronwyn Estates S.a r.l.

DMC S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011152976/23.

(110177994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Trident Trust Company (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.699.

Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2011

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 1^{er} septembre 2011 constate:

La nomination en qualité de gérant pour une durée indéterminée de Monsieur Bastiaan SCHREUDERS né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays-Bas) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, Luxembourg.

Cette décision prend son effet à la date du 1^{er} septembre 2011.

Certifié conforme

Référence de publication: 2011151509/13.

(110175695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Trosberg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 135.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
TROSBERG INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011151510/11.

(110176292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Turner International, Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 156.438.

Les comptes annuels de la société mère Turner International Ltd au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Succursale

Le Gérant

Référence de publication: 2011151512/12.

(110175708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Tyco International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.939.

Les comptes annuels au 29 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151513/10.

(110176147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Antemeta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.230.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 1^{er} septembre 2011 lors de l'assemblée générale ordinaire

Le mandat de l'administrateur en place, à savoir Monsieur Stéphane Blanc, est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 mars 2012.

Le mandat du commissaire en place, à savoir la société Daley Strategies S.A. n'est pas renouvelé.

En remplacement, est nommée commissaire la société Sofidex S.à r.l., ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.780.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Antemeta Luxembourg

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Expert-comptable

Référence de publication: 2011152392/21.

(110177737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Les comptes consolidés au 3 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151514/10.

(110175707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Les comptes consolidés au 2 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151515/10.

(110175710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

UKIG FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 151.791.

Les comptes annuels pour la période du 2 mars 2010 (date de constitution) au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151516/11.

(110176130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Fauchon Trading S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.351.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 7 novembre 2011

Les actionnaires:

Approuvent le rapport du liquidateur et les comptes de la liquidation au 5 octobre 2011 ainsi que le rapport du commissaire à la liquidation au 28 octobre 2011,

Prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister,

Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 7 novembre 2011 auprès de EUCELIA INVESTMENTS S.A. avec adresse à ce jour au 22, route de Trèves à L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Conformes et sincères

FAUCHON TRADING S.A. (en liquidation)

Dominique Aimé

Liquidateur

Référence de publication: 2011153069/23.

(110178349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

UKIG HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 151.793.

Les comptes annuels pour la période du 2 mars 2010 (date de constitution) au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151517/11.

(110176129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

UTI Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 112.413.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Pierre François Georges MELLINGER, administrateur, résidant professionnellement au Chalet Bisse Cornu, Chemin des Devins 5, 3963 Crans Montana, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151519/12.

(110175917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151521/10.

(110176250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Field Point I-A RE 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.073.

La dénomination et le siège social de l'associé de la Société, Field Point (Luxembourg) II, doivent se lire désormais comme suit:

- Field Point II (immatriculée auprès du RCS sous le numéro B114.791) ayant le siège social suivant: 22, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Le siège social de l'associé de la Société, Field Point I-A, doit se lire désormais comme suit:

- 22, Grand-Rue L-1660 Luxembourg

Le siège social du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ, doit se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Field Point I-A RE 1

Signature

Référence de publication: 2011152524/21.

(110177430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151522/10.

(110176251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.886.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of October.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Pacific Century Investment Holdings (Hong Kong) Limited, a limited liability company organized and existing under the laws of Hong Kong, registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under the number 1470494 and having its registered office at 38th Floor, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central, Hong Kong,

represented by Maître Brigitte CZOSKE, Rechtsanwältin/avocat, residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated October 10, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Pacific Century Investment Holdings (Hong Kong) Limited (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") is the Sole Shareholder of Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.886, pursuant to a notarial deed enacted on November 11, 2010, by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2841 dated December 28, 2010.

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), to the amount of EUR 20,000. (twenty thousand euros) represented by the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares and by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, subject to payment of the amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euros) as corporate capital, the amount of EUR 1,238,841.05 (one million two hundred thirty-eight thousand eight hundred forty-one euros and five cents) as share premium and the allocation of the amount of EUR 2,000. (two thousand euros) to the legal reserve;

2.- Subscription and payment of all the additional shares by the Sole Shareholder, by contribution in kind of a claim;

3.- Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the planned corporate capital increase; and

4.- Other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to the amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros), by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, to be subscribed for the payment of the amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euros) as corporate capital, the amount of EUR 1,238,841.05 (one million two hundred thirty-eight thousand eight hundred forty-one euros and five cents) as share premium and the allocation of the amount of EUR 2,000.- (two thousand euros) to the legal reserve, the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim described below.

Second resolution
Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Brigitte CZOSKE, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder, who declared to subscribe for 7,500 (seven thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each and that they are paid up with the amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euros) as corporate capital, the amount of EUR 1,238,841.05 (one million two hundred thirty-eight thousand eight hundred forty-one euros and five cents) as share premium and the allocation of the amount of EUR 2,000.- (two thousand euros) to the legal reserve, by the contribution in kind described below:

Description of the contribution:

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of a claim held by the Sole Shareholder towards the Company, for a total amount of USD 1,696,870.- (one million six hundred ninety-six thousand eight hundred and seventy United States Dollars) equivalent to EUR 1,248,341.05 (one million two hundred forty-eight thousand three hundred forty-one euros and five cents) (hereafter referred to as the "Claim"), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of EUR 1,248,341.05 (one million two hundred forty-eight thousand three hundred forty-one euros and five cents) on the basis of a valuation report issued by the Sole Shareholder (hereafter referred to as the "Valuation Report").

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report issued by the Sole Shareholder attesting the current value and existence of the Claim.

Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Claim can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the transfer of the Claim is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Brigitte CZOSKE, duly appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers and a confirmation of the valuation by the board of managers.

In consideration for this contribution, the Company will issue 7,500 (seven thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each to the Sole Shareholder, with the amount of EUR 1,238,841.05 (one million two hundred thirty-eight thousand eight hundred forty-one euros and five cents) as share premium and the allocation of the amount of EUR 2,000.- (two thousand euros) to the legal reserve.

Thereupon, the Sole Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 7,500 (seven thousand five hundred), fully paid-up shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each to the Sole Shareholder, with the amount of EUR 1,238,841.05 (one million two hundred thirty-eight thousand eight hundred forty-one euros and five cents) as share premium and the allocation of the amount of EUR 2,000.- (two thousand euros) to the legal reserve.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association to read as follows:

5.1. "The share capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about two thousand one hundred forty euros (EUR 2,140.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Pacific Century Investment Holdings (Hong Kong) Limited, une société à responsabilité limitée organisée et existante sous les lois de Hong Kong, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1470494 et ayant son siège social établi au 38th Floor, Citibank Tower, Citibank Plaza, 3 Garden Road, Central, Hong Kong,

ici représentée par Maître Brigitte CZOSKE, Rechtsanwältin/avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration datée du 10 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour le besoin de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte que:

Pacific Century Investment Holdings (Hong Kong) Limited (ci-après dénommée l'«Associé Unique») est l'Associé Unique de Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.886, par un acte notarié reçu le 11 novembre 2010 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2841 en date du 28 décembre 2010.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) au montant de EUR 20.000,- (vingt mille euros), représenté par les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes et par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro), chacune moyennant le paiement du montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) en capital social, le montant de EUR 1.238.841,05 (un million deux cent trente-huit mille huit cent quarante et un euros et cinq cents) en prime d'émission et l'allocation à la réserve légale de la Société d'un montant de EUR 2.000,- (deux mille euros);

2. Souscription et paiement de toutes les parts sociales supplémentaires par l'Associé Unique par un apport en nature d'une créance;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital de social envisagée, et

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) au montant de EUR 20.000,- (vingt mille euros), par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, moyennant paiement du montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) en capital social, du montant de EUR 1.238.841,05 (un million deux cent trente-huit mille huit cent quarante et un euros et cinq cents) en prime d'émission et l'allocation d'un montant de EUR 2.000,- (deux mille euros) à la réserve légale, le tout à être entièrement payé par une contribution en nature consistant en une créance, ci-dessous décrite.

Deuxième résolution

Intervention de l'apporteur Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Brigitte CZOSKE, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et de les libérer par le montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) en capital social, le montant de EUR 1.238.841,05 (un million deux cent trente-huit mille huit cent quarante et un euros et cinq cents) en prime d'émission et l'allocation du montant de EUR 2.000,- (deux mille euros) à la réserve légale, par l'apport en nature décrit ci-dessous:

Description de la contribution:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société, pour un montant total de USD 1.696.870,- (un million six cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-dix dollars

américains) équivalent à EUR 1.248.341,05 (un million deux cent quarante-huit mille trois cent quarante et un euros et cinq cents) (ci-après dénommée la «Créance»), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de EUR 1.248.341,05 (un million deux cent quarante-huit mille trois cent quarante et un euros et cinq cents) sur la base d'un rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique (ci-après le «Rapport d'Evaluation»).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Rapport d'Evaluation émis par l'Associé Unique attestant de la valeur actuelle et existence de la Créance.

Réalisation effective de l'apport:

La partie comparante a déclaré que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander le transfert de la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans qualification et la convention de l'apport de la cession est déjà signée; et
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenu Brigitte CZOSKE, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant un extrait des minutes du conseil de gérance de la Société et une confirmation de l'évaluation par le conseil de gérance.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune au profit de l'Associé Unique, avec le montant de EUR 1.238.841,05 (un million deux cent trente-huit mille huit cent quarante et un euros et cinq cents) en prime d'émission et l'allocation d'un montant de EUR 2.000,- (deux mille euros) à la réserve légale.

Suite à cela, l'Associé Unique a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'émettre et attribuer 7.500 (sept mille cinq cents), parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune au profit de l'Associé Unique, avec le montant de EUR 1.238.841,05 (un million deux cent trente-huit mille huit cent quarante et un euros et cinq cents) en prime d'émission et l'allocation d'un montant de EUR 2.000,- (deux mille euros) à la réserve légale.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000,- euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 2.140,- (deux mille cent quarante euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2011. REM/2011/1359. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150737/205.

(110175516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration du 4 novembre 2011 a nommé, avec effet immédiat, comme Président du conseil d'administration.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour UVITA S.A, SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2011151523/15.

(110176373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 42.782.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.445.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2011

En date du 15 juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Monsieur Guy HARLES en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Guy HARLES

- Monsieur Michel RAFFOUL

- Monsieur Thomas BUCHER

- Monsieur Andrew GIBSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011152548/21.

(110177902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Via Media Production, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151524/9.

(110175965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.636.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151525/10.

(110176293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Venture Capital Technology Organisation Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 21.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151527/10.

(110176342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.900.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 novembre 2011, l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Elliott Morley, avec adresse au 16, Park Crescent, Elstree, WD6 3PU Herts, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet au 16 juin 2011.

Nomination de Monsieur Dominic John Cashman, avec adresse professionnelle au 1, Angel Lane, EC4R 3AB Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 mars 2014 et qui se tiendra en 2015.

Ratification du mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 15 septembre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 mars 2011 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011153250/25.

(110178722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Lux Nordic Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.652.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la société du 25 octobre 2011 que:

1. en date du 25 octobre 2011, M. Thomas JOHANSSON a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, et que l'actionnaire unique a désigné M. Jan Petter THOMASSEN, né le 4 septembre 1964 à Sarpsborg (Norvège) et ayant son adresse à 6, in Der Duerrwiese, L-7305 Steinsel (Luxembourg), en tant que nouvel administrateur et a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

2. Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- Tom Bernhard Knudsen
- Torstein Moland
- Henry Kelly
- Jan Petter Thomassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011152020/22.

(110176951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Alpina Real Estate Company II SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.694.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of October, before Maître Martine Schaeffer, notary, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Anneleen Hofkens, lawyer, residing in Luxembourg, herself represented by Gianpiero SADDI, notarial clerck, professionally residing in Luxembourg,

acting in his capacity as proxy-holder of ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., a société anonyme, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.703, acting as general partner (the "General Partner") of the Company,

by virtue of the authority granted by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 11 October 2011,

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 352, page 16850 dated 17 February 2010.

2.- Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital is set at one hundred and twenty million Euro (EUR 120,000,000.-) to be used in order to issue new management shares, new class A ordinary shares, new class B ordinary shares, new class I ordinary shares, and new class E ordinary shares.

Pursuant to article 6.5 of the Articles, the General Partner is specially authorized to issue the new shares without reserving for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for new redeemable shares. Pursuant to articles 6.4. of the Articles the General Partner is authorized to increase, during a period of 5 years after the date of publication of the Articles, the issued share capital.

3.- By resolutions dated 11 October 2011, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of the new class B ordinary shares and the new class E ordinary shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and articles 6.1, 6.4 and 6.5 of the Articles.

The share capital of the Company was increased as of 11 October 2011 by an amount of thirteen thousand six hundred Euro (EUR 13,600.-)

in order to raise it from its current amount of one hundred and forty-eight thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 148,880.-) to one hundred and sixty-two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 162,480.-)

by (i) issuing one hundred and twenty (120) new class B ordinary shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each (the "New Class B Ordinary Shares") and with a total share premium of five hundred and ninety-five thousand two hundred Euro (EUR 595,200.-), i.e. a share premium of four thousand nine hundred and sixty Euro (4,960.-) per New Class B Ordinary Share

and (ii) issuing two hundred and twenty (220) new class E ordinary shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each (the "New Class E Ordinary Shares") and with a total share premium one million ninety-one thousand two hundred Euro (EUR 1,091,200.-), i.e. a share premium of four thousand nine hundred and sixty Euro (4,960.-) per New Class E Ordinary Share.

4.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows:

- one hundred and twenty (120) New Class E Ordinary Shares by Segol S.L., with registered office at c/Mallorca 103 Baixos, 08029 Barcelona, Spain, for a total amount of four thousand eight hundred Euro (EUR 4,800.-) and payment of a share premium of a total amount of five hundred and ninety-five thousand two hundred Euro (EUR 595,200.-), as of 11 October 2011;

- one hundred (100) New Class E Ordinary Shares by Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., with registered office at Plaza Maria Pita, 17, 15001 A Coruña, Spain, for a total amount of four thousand Euro (EUR 4,000.-) and payment of a share premium of a total amount of four hundred and ninety-six thousand Euro (EUR 496,000.-), as of 11 October 2011; and

- one hundred and twenty (120) New Class B Ordinary Shares by Florentino S.L, with registered office at Polígono Industrial Lalín 2000, 30-3436500-Lalín (Pontevedra), Spain, for a total amount of four thousand eight hundred Euro (EUR 4,800.-) and payment of a share premium of a total amount of five hundred and ninety-five thousand two hundred Euro (EUR 595,200.-), as of 11 October 2011.

All the one hundred and twenty (120) New Class B Ordinary Shares and the two hundred and twenty (220) New Class E Ordinary Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers together with the payment of the share premium and the subscription price, the share premium and the subscription price being fully paid up in cash, so that the amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000.-) was at the disposal of the Company.

5.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.1. of the Articles is amended and shall now read as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred and sixty-two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 162,480.-) divided into:

(i) one thousand and twenty (1,020) class B redeemable ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution;

(ii) two thousand five hundred and sixty-seven (2,567) class E redeemable ordinary shares (the «Class E Ordinary Shares») having a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution; and

(iii) four hundred and seventy-five (475) redeemable management shares (the «Management Shares») having a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the Company which cannot be met out of the Company's assets."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at EUR 2600.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt octobre, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Anneleen Hofkens, avocat, résidant à Luxembourg, représentée elle-même par Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., une société anonyme ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.703, agissant en sa qualité de gérant commandité (le "Gérant Commandité") de la Société,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du conseil d'administration du Gérant Commandité (le "Conseil d'Administration") en date du 11 octobre 2011,

[le/la] comparant[e], qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 février 2010, page 16850, sous le numéro 352.

2.- Conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social autorisé est fixé à cent vingt million d'Euro (EUR 120.000.000.-) à utiliser afin d'émettre de nouvelles actions de commandité rachetables, de nouvelles actions ordinaires de catégorie A, de nouvelles actions ordinaires de catégorie B, de nouvelles actions ordinaires de catégorie I et de nouvelles actions ordinaires de catégorie E.

Conformément à l'article 6.5 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé expressément à émettre les nouvelles actions rachetables sans réserver aux actionnaires existants de la Société le droit préférentiel de souscription pour des nouvelles actions rachetables. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé à augmenter, pendant une période de 5 ans à compter de la publication des statuts, le capital social émis.

3.- Par résolutions du 11 octobre 2011, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de nouvelles actions ordinaires de catégorie E et de nouvelles actions ordinaires de catégorie B et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée, et aux articles 6.1, 6.4 et 6.5 des Statuts.

Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 11 octobre 2011 d'un montant total de treize mille six cents Euro (EUR 13.600,-)

et élevé de son montant actuel de cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt Euro (EUR 148.880,-) à cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt Euro (EUR 162.480,-) par

(i) l'émission de cent vingt (120) nouvelles actions ordinaires de catégorie B rachetables ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune (les "Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie B") et avec une prime d'émission totale de cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cents Euro (EUR 595.200,-), c'est-à-dire une prime d'émission de quatre mille neuf cent soixante Euro (EUR 4.960,-) par Nouvelle Action Ordinaire de Catégorie B

(ii) et l'émission de deux cent vingt (220) nouvelles actions ordinaires de catégorie E rachetables ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune (les "Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E") et avec une prime d'émission totale d'un million quatre-vingt-onze mille deux cents Euro (EUR 1.091.200,-), c'est-à-dire une prime d'émission de quatre mille neuf cent soixante Euro (EUR 4.960,-) par Nouvelle Action Ordinaire de Catégorie E.

5.- Sur ce, le Gérant Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit:

- cent vingt (120) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E par Segol S.L., ayant son siège social à c/Mallorca 103 Baixos, 08029 Barcelone, Espagne, pour un montant total de quatre mille huit cents Euro (EUR 4.800,-) et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cents Euro (EUR 595.200,-), à la date du 11 octobre 2011;

- cent (100) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E par Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., ayant son siège social à Plaza Maria Pita, 17, 15001 A Coruña, Espagne, pour un montant total de quatre mille Euro (EUR 4.000,-) et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-seize mille Euro (EUR 496.000,-), à la date du 11 octobre 2011; et

- cent vingt (120) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie B par Florentino S.L, ayant son siège social à Polígono Industrial Lalín 2000, 30-3436500Lalín (Pontevedra), Espagne, pour un montant total quatre mille huit cents Euro (4.800.-EUR) et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cents Euro (EUR 595.200,-), à la date du 11 octobre 2011.

Toutes les cent vingt (120) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie B et les deux cent vingt (220) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de un million sept cent mille Euro (EUR 1.700.000,-) fut à la disposition de la Société.

5.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt Euro (EUR 162.480) divisé en:

(i) mille vingt (1.020) actions ordinaires de catégorie B rachetables (les "Actions Ordinaires de Catégorie B") ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par les Commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport en capital;

(ii) deux mille cinq cent soixante-sept (2.567) actions ordinaires de catégorie E rachetables (les "Actions Ordinaires de Catégorie E") ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par les Commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport en capital;

(ii) quatre cent soixante-quinze (475) actions de gérant commandité rachetables (les "Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par le Gérant Commandité qui, en sa capacité d'associé tenu de manière illimitée, est responsable sans limite pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 2600.-Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2011. LAC/2011/47460. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151021/174.

(110175677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Venusfin, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 45.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VENUSFIN S.A.

Référence de publication: 2011151528/11.

(110175858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Wine & Spirit Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.645.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011151531/13.

(110176412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12/10/2011

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUO., rue 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2011151891/18.

(110177156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.911.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Marco Ruiz, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Avenue du Bois, L-1521 Luxembourg, acting as the general partner (the "General Partner" or "GP") of "PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said GP in its meeting held by circular resolutions effective as of September 30, 2011,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The Company was incorporated by deed held before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on June 16, 2009, published in the Mémorial C on July 16, 2009 number 1369;

and has now a subscribed share capital of one hundred and twenty two million seven hundred and ninety-three thousand six hundred US dollars (US\$ 122,793,600.-), divided into one (1) General Partner Share and one million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and thirty-five (1,227,935) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

" Art. 7. Share capital.

...

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at four hundred million US dollar (US \$ 400,000,000.-) consisting of an aggregate number of three million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,999,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred US dollar (US\$ 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

...".

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the said GP, in its meeting held by circular resolutions effective as of September 30, 2011, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of TWENTY MILLION US dollars (US\$ 20,000,000.-), in order to raise it from its present amount of ONE HUNDRED AND TWENTY TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND NINETY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED US dollars (US\$ 122,793,600.-) to ONE HUNDRED AND FORTY-TWO MILLION SEVEN HUNDRED AND NINETY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED US dollars (US\$ 142,793,600.-), by issuing TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each.

Thereupon, Mr. Marco Ruiz, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the GP has accepted the subscription of a total of TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each, for a total amount of TWENTY MILLION US dollars (US\$ 20,000,000.-), and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of ONE MILLION US dollars (US\$ 1,000,000.-) has been available to the Company on September 30, 2011, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording: "

Art. 7. Share Capital.

...

(d) The Company has a subscribed share capital of one hundred and forty-two million seven hundred and ninety-three thousand six hundred US dollars (US\$ 142,793,600.-), divided into one (1) General Partner Share and one million four hundred and twenty-seven thousand nine hundred and thirty-five (1,427,935) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.

...".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 4,000.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Marco Ruiz, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Avenue du Bois, L-1521 Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité (l'«Associé Commandité») de "PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR", Société en Commandite par Actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de ladite Société par résolutions circulaires prenant effet à compter du 30 Septembre 2011,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1369 en date du 16 juillet 2009;

et elle a actuellement un capital social souscrit de cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille six cents dollars US (US\$ 122.793.600) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et un million deux cent vingt-sept mille neuf cent trente-cinq (1.227.935) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US\$ 100,-) chacune.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

" Art. 7. Capital Social.

...

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à quatre cent millions de dollars US (US \$ 400.000.000.-), constitué d'un nombre total de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité dans la limite du capital autorisé.

...".

3. En vertu des dispositions de l'Article 7 (f) des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société a décidé, par résolutions circulaires prenant effet au 30 septembre 2011, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de VINGT MILLIONS de dollars US (US\$ 20.000.000.-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de CENT VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-

TREIZE MILLE SIX CENTS dollars US (US\$ 122.793.600) à CENT QUARANTE-DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SIX CENTS dollars US (US\$ 142.793.600) par l'émission de DEUX CENT MILLE (200.000) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune.

Alors, Monsieur Marco Ruiz, prénommé, sur la base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil de gérance de l'Associé Commandité a accepté la souscription d'un nombre total de DEUX CENT MILLE (200.000) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune, pour un montant total de VINGT MILLIONS de dollars US (US\$ 20.000.000.-) et déclare que ces Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur arrondi de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de UN MILLION de dollars US (US\$ 1.000.000) s'est trouvée à la disposition de la Société au 30 Septembre 2011, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Capital Social.

...

(d) La Société a un capital social souscrit de cent quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille six cents dollars US (US\$ 142.793.600) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et un million quatre cent vingt-sept mille neuf cent trente-cinq (1.427.935) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US\$ 100.-) chacune.

...".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 4.000.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé: M. RUIZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47745. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153874/146.

(110178773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Bussy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.503.

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BUSSY S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 3 avenue Pasteur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 58503, constituée suivant acte notarié du 14 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339 du 1^{er} juillet 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 8 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 7 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline WALTENER, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric GERARD, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de neuf cent soixante-sept mille euros (EUR 967.000.-) pour le ramener d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) à trente-trois mille euros (EUR 33.000.-) par annulation de quatre mille huit cent trente-cinq (4.835) actions et remboursement aux actionnaires.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts et refonte complète des statuts.

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence de neuf cent soixante-sept mille euros (EUR 967.000.-) pour le ramener de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) à trente-trois mille euros (EUR 33.000.-) par annulation de quatre mille huit cent trente-cinq (4.835) actions sans désignation de valeur nominale et remboursement aux actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autoriser le Conseil d'Administration à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la précédente résolution.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts en modifiant légèrement l'objet social qui seront conçus comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société anonyme, dénommée: «BUSSY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000.- EUR) représenté par cent soixante-cinq (165) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMITZ, M. WALTENER, E. GERARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13603. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011153606/147.

(110178888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

**Xylem Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ITT Industries Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a changé de dénomination sociale en "Xylem Industries S.à r.l.", 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011151532/14.

(110176338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Xylem Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ITT Industries S.à r.l.).**

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a changé de dénomination sociale en "Xylem International S.à r.l.", 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011151533/15.

(110176339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.
